

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
13/03/2019

Dossier complet le :  
04/04/2019

N° d'enregistrement :  
F09319P0090

### 1. Intitulé du projet

Installation d'une microcentrale stations de ski sur le secteur de Chantemerle - Serre Chevalier

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCV Domaine Skiable

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Patrick Arnaud en qualité de directeur général

RCS / SIRET

3 4 8 | 7 9 9 | 5 2 9 | 0 0 0 3 0

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Dans un premier temps ; Turbine évolutive 330 kW, capable de fonctionner sous les caractéristiques suivants : 160 kW - chute de 350 m
Nouvelles installations d'une puissance maximale brute totale inférieure ou égale à 4,50 MW.	Dans un second temps ; conservation de la même turbine, capable de fonctionner sous les caractéristiques suivants : 330 kW - chute de 660 m
1.2.1.0 Prélèvement en cours d'eau	Nouveau prélèvement de 72 l/s : Projet soumis à autorisation

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Serre Chevalier domaine skiable a le projet d'installer une micro-centrale sur le domaine skiable - secteur de Chantemerle en utilisant les eaux du torrent de Peytavin (cours d'eau non classé au sens de l'article L214-17).

La turbine sera installée dans un bâtiment existant de production de neige de culture (salle des machines 1 : alt. 1 360 m) qui ne nécessitera pas d'extension.

Une solution évolutive a été retenue qui consiste à réaliser :

- dans un 1er temps : réutilisation de l'adduction existante du réservoir de CHANEL (à autoriser) exploitera une chute de 400 m. Dans cette configuration la machine pourra délivrer 160kW pour un productible annuel de 800 MWh.
- dans un 2nd temps : l'installation sera complétée en créant une nouvelle prise d'eau aux 3 Croix pour optimiser le productible annuel et le porter à 1 170 MWh.

La production hydroélectrique est effectuée en utilisant le réseau neige qui demeure l'usage prioritaire. Le calcul du productible tient compte de cette indisponibilité. Le prélèvement n'assurera que l'alimentation pour la production hydroélectrique.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de créer des installations neuves de production d'énergie renouvelable -production hydroélectrique- sans créer de nouveaux obstacles à la continuité écologique et en utilisant les infrastructures existantes neige de culture.

L'usage neige demeurera l'usage prioritaire et la production hydroélectrique l'usage secondaire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de déploiement de trois types d'énergies renouvelables (photovoltaïque, petit éolien, hydroélectricité) sur le domaine skiable.

La production hydroélectrique représente la plus grosse part du productible global du projet.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un premier temps :

- Installation d'une turbine et de ses auxiliaires dans un bâtiment déjà existant (salle des machines 1 de Chantemerle),
- Réhabilitation d'une conduite DN 200 entre le captage Chanel déjà existant et le réservoir Chanel,
- Raccordement du réservoir Chanel aux conduites du réseau neige de culture de la salle des machines de Chanel,
- Raccordement sur le poste de livraison HTA de Chantemerle,
- Adaptation de la prise d'eau existante pour création d'une restitution de débit réservé.

Dans un second temps :

- Réalisation d'une prise d'eau de type par en dessous, et restitution du débit réservé,
- Création d'un ensemble dégraisseur / dessableur,
- Construction d'un bassin de mise en charge aux 3 Croix,
- Réutilisation des réseaux neige existant et raccordement à la conduite DN 400 en fonte existante à proximité immédiate,
- Utilisation de la même turbine que la phase 1.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

SCV domaine skiable sera exploitant de la centrale hydroélectrique.

La production hydroélectrique depuis les prises sur le cours d'eau du Peytavin se fera en dehors des périodes d'usage neige qui reste prioritaire.

La prise assurera une transparence du transport solide, notamment en période de forte turbidité. L'objectif est de limiter l'apport de sédiments et de fines dans les réseaux. Ce point est très important pour le maintien de la fonctionnalité du réseau neige.

La sécurisation de l'exploitation sera assurée par :

- un contrôle régulier des ouvrages,
- un contrôle du débit réservé,
- la mise en place d'un dispositif de caméra,
- la mise en place d'un système d'alerte d'astreinte,
- une vigilance lors des forts événements hydrauliques.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation loi sur l'eau (autorisation environnementale unique).

Dans ce cadre, le projet a été présenté en phase amont à la DDT en date du 7 décembre 2018 dont le compte rendu est annexé au dossier (annexe 8).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Altitude de la centrale et Altitude du réservoir CHANEL (dans un premier temps)	1360 m/1710 m
Altitude du bassin de mise en charge des 3 croix (dans un second temps)	2020 m
Superficie du Bassin Versant (3 Croix / Chanel)	1.88 km <sup>2</sup> / 3,31 km <sup>2</sup>
Puissance de la turbine envisagée	160 kW (330 kW à terme)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet est localisé dans les Hautes-Alpes, sur le domaine skiable de Serrechevalier dans le village de Chantemerle qui fait partie de la commune de Saint-Chaffrey

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 6 ° 3 4 ' 0 8 " 15 Lat. 4 4 ° 5 4 ' 5 6 " 85

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

D'un point de vue constructif, le projet s'appuie sur des infrastructures existantes mais la prise d'eau de Chanel existante reste à autoriser et la prise d'eau de 3 Croix reste à créer.

La turbine sera installée dans un bâtiment existant.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I les plus proches : Environ 3 km ; les « Marais de pente entre le col du Granon et puy Chirouzon » (930020106) et le « Bois de la pinée et versant adret de la croix de Toulouse- ancien fort des Sallettes – bois de l'Ours » (930020109) ZNIEFF type II la plus proche : Environ 1,5 km ; « Massif des Cerces -Mont Thabor et vallées étroites de la Clarée » (930012793) et « Massif de Montbrison -Condamine -vallon des Combes » (930012791)
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans les Hautes-Alpes, dans la station de Serre-Chevalier.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est situé ni dans un parc national, ni un parc naturel régional. La centrale est située à plus de 6km de l'aire d'adhésion du parc national des Ecrins (FR3400005) et le bassin de mise en charge à plus de 3km. Le projet n'est situé ni dans une réserve biologique, ni dans une réserve de biosphère, ni dans une réserve naturelle nationale, ni dans une réserve naturelle régionale. La réserve naturelle régionale la plus proche est à environ 1,5km, il s'agit de la réserve Partias (FR9300059) et à environ 1,2km se trouve la réserve de biosphère « Mont Viso -zone de transition- » (FR6500013).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Chaffrey est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Hautes-Alpes dont les cartes de bruit des infrastructures routières ont été arrêté par le Préfet le 14 juin 2018. Le site de projet n'est pas situé sur la zone affectée par le bruit des voies qui ne concerne que la RD1091 en fond de vallée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La centrale se trouve dans une zone de présomption de prescription archéologique. Toutefois, elle sera intégrée dans un bâtiment déjà existant et n'est pas concernée. Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection du patrimoine architecturale, urbain et paysager, ni dans un périmètre monuments historiques ni dans un site classé.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est situé à proximité de la zone humide des Trois Croix d'une superficie de 0,25ha au niveau du bassin de mise en charge. Cette zone humide a été recensée après 2008 et fait partie des zones humides de bas-fond en tête de bassin selon la typologie du SDAGE. Selon le projet, la centrale sera installée dans un bâtiment déjà existant en amont de la zone humide "Guisane confluence".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Chaffrey est concernée par plusieurs risques et fait l'objet d'un plan de prévention des risques naturels multirisques pour les aléas inondation de la Guisane, ruissellements et ravinements, crues torrentielles, mouvement de terrain et avalanches approuvé le 15/12/2009 et révisé le 31/07/2017.  Zone de sismicité 4.  Il n'y a pas de PPRT prescrit sur la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site pollué ou potentiellement pollué (BASOL) sur la commune.  La commune est concernée par 11 anciens sites industriels et activités de service recensés dans BASIAS. Le site BASIAS le plus proche du projet concerne une ancienne mine d'extraction de houille (activité terminée en 1922).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin de mise en charge et le réservoir Chanel, sont situés dans ou aux abords du site inscrit « abords du téléphérique de Serre-Patier ».
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone N2000. Le site le plus proche est situé à environ 800m de la centrale (RG Guisane). Il s'agit du site N2000 au titre de la directive Habitat nommé « Clarée » (FR9301499). Le deuxième site N2000 est situé à environ 5,7km du bassin de mise en charge. Il s'agit du site N2000 au titre de la directive Oiseaux ZPS (Zone de Protection Spéciale) « Les Ecrins » (FR9310036).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site classé. Le site classé le plus proche se situe à environ 1,2 km du bassin de mise en charge. Il s'agit du site "Ensemble formé par le Massif du Pelvoux".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau capté au sein du projet proviendra du torrent de Peytavin. Avec la réserve CHANEL de 300m3, le projet s'assurera du maintien de la disponibilité de la ressource en eau avec une restitution du débit dérivé au milieu pour être en conformité avec le SDAGE.  Captage Chanel déjà existant.  Bassin de mise en charge : Débit de 72 l/s
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'interférence avec des nappes identifiées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment déjà existant pour la centrale Bassin et réservoir à créer - Tronçons de conduite à reprendre  Volume de terrassement limité. Le projet ne nécessite pas de mouvement de terre. Complément et/ou remplacement de tronçons de réseaux. Projet limitant la création de fouille du fait de l'utilisation dans la mesure du possible des réseaux existant.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment déjà existant pour la centrale Bassin et réservoir à créer - Tronçons de conduite à reprendre  Volume de terrassement limité. Le projet ne nécessite pas de mouvement de terre. Complément et/ou remplacement de tronçons de réseaux. Projet limitant la création de fouille du fait de l'utilisation dans la mesure du possible des réseaux existant.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I localisée à environ 3 km et ZNIEFF type II localisée à environ 1,5 km.  Une étude faune-flore sera réalisée dans le cadre du projet et sur l'ensemble du tracé du projet, y compris le long des conduites.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Natura 2000 Directive Habitat (ZCS) localisée à environ 800 m de la centrale : impact potentiel mais bâtiment déjà existant.  Zone Natura 2000 Directive Oiseaux (ZPS) localisée à environ 5,7km du bassin de mise en charge : pas d'impact.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 1,2 km du projet. Le bassin de mise en charge et le réservoir Chanel, sont situés dans ou aux abords du site inscrit « abords du téléphérique de Serre-Patier ». La réserve naturelle régionale la plus proche est située à environ 1,5km du projet. La réserve de biosphère la plus proche est située à environ 1,2 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone de sismicité 4 (moyenne). Le projet est situé dans une zone réglementée par le PPRN de la commune de Saint Chaffrey ; la centrale semble comprise dans la zone rouge du PPRN (zone R9 ou R1 au plan de zonage du PPRN) où les constructions sont interdites sous condition. La centrale est aussi concernée par le risque glissement aléa fort (zone G3 au plan de zonage du PPRN). Le site de projet est situé sur une zone d'aléa faible au retrait-gonflement des argiles. La commune est concernée par le risque radon (catégorie 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas de risque sanitaire particulier (production d'énergie)
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruit généré par le fonctionnement de la turbine, mais située dans un bâtiment de pompage existant.  Les nuisances sonores seront donc limitées et ne concerne pas des secteurs habités.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La turbine sera isolée du radier du bâtiment.</p> <p>Les vibrations seront donc très limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'eau captée depuis le torrent de Peytavin sera directement rejetée dans la Guisane.</p> <p>Actuellement, le torrent de Peytavin est déjà un affluent de la Guisane.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de nouveaux projets autorisés dans ce secteur pour l'instant.

Projet à proximité à venir : Micro-centrale sur le secteur de Villeneuve (La Salle les Alpes) - Serre Chevalier. Cette centrale est située sur le cours d'eau du Bez. Les projets ne présentent pas d'impact cumulés du fait qu'ils se trouvent sur deux affluents distincts et du régime d'exploitation au fil de l'eau.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Annexe : Notice environnementale

Une démarche de notice environnementale est engagée dont une première version est produite au stade de présentation de la demande d'examen au cas par cas.

La turbine sera installée dans un bâtiment existant.

Une étude faune-flore sera effectuée sur l'ensemble du tracé du projet (prise d'eau et réservoir, conduite et jusqu'à la centrale).

Toutes les mesures seront par ailleurs prises afin d'éviter ou réduire les effets du projet en phase chantier.

Toutes les mesures seront prises pour ne pas polluer et ne pas bloquer l'écoulement du torrent de Peytavin et de la Guisane (phase travaux et exploitation).

Un suivi environnemental sera effectué pour vérification des prescriptions définies dans la notice environnementale (conformité avec le SDAGE, SRCE TVB, règles de constructions selon les différents risques, ...).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les aspects eau et biodiversité seront appréhendés dans le cadre du dossier loi sur l'eau. L'évaluation environnementale n'apportera donc pas de plus-value au projet qui est déjà cadré par une étude de faisabilité environnemental et à pour objet de limiter l'énergie grise lié à la création in-extenso de nouveaux réseaux pour la réalisation d'une nouvelle centrale.

Le projet constitue le meilleur compris technico-économique et environnemental.

Pour le maître d'ouvrage la soumission à évaluation environnementale apportera peu de plus value ou garanties supplémentaires par rapport au projet engagé et ses objectifs vertueux en terme de développement durable (connexité d'ouvrage, production d'énergie renouvelable, création d'emplois locaux,...).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Schéma de principe général de l'aménagement et détail phase 1 Chanel
Annexe 8 : Compte rendu réunion DDT du 7 décembre 2018
Annexe 9 : Faisabilité environnementale

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

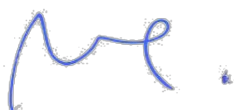
Fait à

SAINT CHAFFREY

le,

08/03/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus